

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 11 Mai 2023

Présents : Mmes DULAC- DUTEIL- FANUCCI - VIGNAUD – MM VEAUX- ANDRIEUX - DOBY-LAFON- MAGNON - MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE

Absents excusés : Mme VAUZELLE

Procuration : Mme VAUZELLE à M. VEAUX

Secrétaire de séance : Lionel MAHERAULT

Monsieur le **Maire** propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la désignation d'un suppléant pour la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

1 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : Correctif demandé par la Préfecture

Monsieur le Maire présente les éléments de correction du compte administratif demandé par la préfecture et ne participe pas vote.

Sous la présidence de Jean-Charles DOBY le CA est adopté à l'unanimité.

2-EMPRUNT

Monsieur le Maire présente la situation financière actuelle du dossier de la Plaine de Jeux pour lequel, Il convient de réaliser un emprunt de 150 000 € pour une durée 12 mois au taux de 3,80%

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

3- TARIFS ET REGLEMENTS PERISCOLAIRES

Madame Christiane Duteil, adjointe propose de reconduire sans changement le règlement intérieur de **la restauration scolaire** et précise que **les tarifs restent inchangés**.

Monsieur Lionel Mahéroult, adjoint propose de reconduire **le règlement intérieur** sans changement de la **navette entre Sers et Vouzan**.

Monsieur Lionel Mahéroult, adjoint propose une modification du règlement intérieur du transport communal à savoir :

-Compte tenu de la capacité du minibus, les enfants résidant dans les lieudits les plus éloignés du Bourg seront prioritaires. Les autres demandes seront étudiées en fonction des places restantes.

Monsieur Lionel Mahéroult, adjoint propose une modification des tarifs comme suit :

Forfait mensuel pour le 1^{er} enfant : 12,00€

Forfait mensuel pour le 2^{ème} enfant : 8,40€

Forfait mensuel pour le 3^{ème} enfant : 6,00€

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

4- ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Monsieur le maire propose le montant de 1000€

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

5- DESIGNATION D'UN SUPPLEANT à LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire se propose d'être candidat.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Réalisation d'une annonce concernant le bâtiment URAMEL par l'intermédiaire de la **chambre de commerce** et par une **agence locale** sans exclusivité

Information sur la réunion *Cartéclima* du 30 mai à Sers

Information auprès du personnel du rôle et des missions du **Comité national d'action sociale (CNAS)** qui est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales.

Plan et informations à réaliser sur le panneau d'affichage du cimetière.

Fin de la réunion à 21h45